

UN NOUVEAU NOM POUR L'ÉCOLE

Yupii!



Il y a maintenant 10 ans s'achevait la construction de la nouvelle école à côté du stade. Mais depuis, aucun **nom** ne lui a été donné. A l'occasion

de cet anniversaire, il est temps de lui attribuer une dénomination et pour cela nous faisons appel aux habitants. Attention, il faudra que ce nom soit en lien avec le milieu éducatif ou en rapport avec la commune. Deux possibilités: envoyer un mail sur une adresse dédiée (nomenclature@charentilly.com) ou écrire votre proposition sur papier libre à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie et dans les 2 cas y inscrire votre nom, prénom, adresse et la raison de votre choix. Propositions à faire avant le 31.10.2021.

ÉTAT CIVIL

Naissance :

- le 22/09/2021, Léa BUSSIERE, au foyer d'Angélique HERMOUET et de Cyril BUSSIERE.

Mariages :

- le 18/09/2021, Mme Laëticia CHEVOLLEAU et M. Guillian PILFERT,

- le 25/09/2021, Mme Géraldine ROBE et M. Xavier BÉNÉJEAN.

VIE DU VILLAGE

Animation

- Dans le cadre du mois missionnaire souhaité par le pape François autour du thème « Sens et signification de la mission et du synode dans l'Église », une messe sera célébrée dans les 18 clochers qui constituent la paroisse. A Charentilly ce sera le mercredi 6 octobre 2021 à 18h00, **messe** célébrée par le Père ONIOSSOU.

- **l'Agence Postale Communale** sera fermée le lundi 11, le mercredi 13, le mercredi 27 et le samedi 30 Octobre.

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du 09 Septembre

- Un tarif et un règlement intérieur ont été élaborés pour la location de la **cuisine de la salle Madeleine Guillemot** si elle est louée indépendamment de la Salle. Cette location sera facturée au prix de 30 euros par jour.

- Après étude de plusieurs devis, ont été retenues les sociétés PASSE SPORT de Fondettes pour un montant de 41250 euros ht pour le **City Stade** et SITE EQUIP, agence de Chambray pour un montant de 17885.88 ht pour les **4 jeux pour enfants** à la Croix St Jean. Reste maintenant un marché à passer pour la plateforme du City.

- Le prochain Conseil Municipal pourra à nouveau avoir lieu dans la salle de conseil à la Mairie. Ce sera le 14 Octobre à 19h.

ASSOCIATIONS

En bref



- le Comité des Fêtes donne rendez-vous aux enfants pour **Halloween** le dimanche 31 Octobre à 15h à la Salle Polyvalente. Goûter offert à tous les enfants déguisés.

C.C.A.S.

Nouveaux membres

Mme Christine Laveau ayant intégré l'équipe municipale et le C.C.A.S. devant être constitué à part égale de membres du conseil municipal et de la société civile, 2 nouveaux membres ont intégré l'équipe côté société civile : M. Jean Louis ERB et Mme Marie-Hélène LAMAMY.

Par ailleurs M. Francois MISERY ayant démissionné, c'est Mme Karen LEVRARD qui prend sa suite. Ce sont donc 10 membres qui constituent maintenant le C.C.A.S.



Outre le suivi et l'accompagnement des seniors de notre commune, c'est dans ce cadre qu'est préparé le **repas des anciens** de plus de 75 ans qui se déroulera le dimanche 28 Novembre 2021 salle polyvalente sur le thème de l'Espagne. N'oubliez pas de donner votre réponse quant à votre participation à ce moment festif si ce n'est pas déjà fait.

VOIRIE

Quelques infos



- **Elagage des arbres** ou arbustes en limite de propriété: pour rappel, selon l'article 673 du code civil, vous ne pouvez pas élaguer l'arbre de votre voisin mais contraindre

celui-ci à couper les branches qui avancent sur votre propriété. Ceci est également vrai si l'arbre ou arbuste se situe sur le domaine public.

Nous constatons de plus en plus de coupes sauvages sur les arbres ou arbustes de la commune. Il serait souhaitable de signaler en mairie la gêne occasionnée par ceux-ci afin que les services compétents procèdent à ces travaux (merci de faire un petit mail à la Mairie sur mairie@charentilly.com ou sur le formulaire de contact du site).

En un mot, l'arbre est le vôtre, vous pouvez couper; il n'est pas à vous, vous voyez avec votre voisin ou la commune, merci.

- Du 11 au 14 Octobre des **travaux** vont être engagés sur le parking à côté de la Boulangerie. De même le trottoir en enrobé brun-rouge sera repris Rue des Mailleries là où il y avait des défauts.

- A compter du 1er Octobre, **François** rejoint notre équipe d'employés municipaux, nous lui souhaitons la bienvenue.

- Rappels importants:

Selon l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les **bruits de voisinage** datant du 29 Avril 2013:

- Pour les activités domestiques des particuliers: les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, tels que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou à haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage...et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que de **8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.**

- Pour les activités professionnelles, tels que les chantiers de travaux publics ou privés, les travaux concernant les bâtiments et leurs équipements, qu'ils soient soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation, qu'ils s'effectuent à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, quelle que soit la nature des outils utilisés (industriels, agricoles, horticoles...) sont **interdites : avant 7h et après 20h du lundi au samedi et toute la journée les dimanches et jours fériés** sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité des personnes ou des biens. Elles sont donc autorisées de 12h à 14h.

MAIRIE

Horaires & Communications

Tel : 02 47 56 65 46

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet : www.charentilly.com

Mme Le Maire et les Adjoint(e)s
reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

MAIRIE :

Lundi – Mardi – Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

AGENCE POSTALE :

Lundi – Mercredi : de 14h à 16h30
Samedi : de 9h à 11h30

Le prochain conseil municipal aura lieu le
14 Octobre 2021, à 19 h salle du Conseil à la Mairie.

Le Procès-Verbal officiel du C.M. du 9 septembre sera
consultable sur le site internet de la commune dès sa validation